



Conseil économique et social

Distr. générale
18 novembre 1998
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trentième session

New York, 1er-5 mars 1999

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Coordination et intégration

des programmes statistiques internationaux

Présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les réponses aux questions que le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a soulevées à sa dix-neuvième session (New York, 10-12 février 1998) au sujet de la présentation intégrée des programmes de travail des organisations internationales en matière de méthodologie statistique (par. 1 à 5); il contient aussi les observations du Secrétariat sur les recommandations du groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission, dont certaines sont étroitement liées à la question de la présentation intégrée (par. 6 et 7). Les questions portées à l'attention de la Commission figurent au paragraphe 8.

* E/CN.3/1999/1.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1-3	3
I. Réponses aux questions soulevées par le Groupe de travail	4-5	3
II. Observations sur les recommandations du groupe spécial créé par la Commission de statistique	6-7	4
III. Questions portées à l'attention de la Commission de statistique	8	6

Introduction

1. À sa dix-neuvième session (New York, 10-12 février 1998), pour donner suite à une demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session¹, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination a examiné une présentation pilote intégrée des programmes de travail mise au point par la Division de statistique, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (voir E/CN.3/1999/20, par. 33 et 34). Le Directeur de la Division a fait rapport oralement au Groupe de travail et la présentation intégrée a donné lieu à une démonstration Internet. Il a été signalé au Groupe de travail que la présentation ne devait porter que sur les contributions méthodologiques des organismes internationaux et non sur la collecte des données ni sur les activités de coopération technique. Le Groupe de travail (voir E/CN.3/1999/20, par. 33 et 34) :

«a) A favorablement accueilli le projet pilote, y voyant un premier pas sur la voie d'une présentation intégrée des programmes de travail;

b) A fait des suggestions et posé des questions concernant i) l'inclusion de publications à caractère méthodologique; ii) les organisations à inclure; iii) la possibilité d'établir des liens avec les pages d'accueil de groupes d'étude; iv) l'inclusion du texte des classifications; v) l'indication des utilisateurs et des utilisations prévus; vi) les corrélations avec des séries de données analogues ou connexes disponibles dans certaines régions; vii) les arrangements relatifs à la tenue de la base de données; viii) l'établissement éventuel d'un catalogue des produits comprenant des hyperliens avec les pages d'accueil d'autres organisations, où seraient données des précisions;

c) A demandé à la Division de poursuivre la mise au point du système suivant les indications données par le Directeur et de présenter un produit plus élaboré à la Commission lors de sa trentième session ainsi que de lui faire rapport sur les questions soulevées à l'alinéa b) ci-dessus.»

2. Le Sous-Comité des activités statistiques du Comité administratif de coordination (CAC) a examiné la question à sa trente-deuxième session (New York, 10-12 février 1998) [voir E/CN.3/1999/22, par. 2 b)]. Des avis divers ont été exprimés au sujet de l'orientation de la présentation intégrée. Certains des membres du Sous-Comité estimaient qu'elle ne répondait pas aux besoins de la Commission de statistique.

À cette réunion, du Sous-Comité et en d'autres occasions, l'Office statistique des communautés européennes (EUROSTAT) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont très clairement indiqué qu'ils ne fourniraient pas plus de renseignements que ceux qu'ils fournissaient déjà pour la Conférence des statisticiens européens (CSE) au sujet de la présentation intégrée des programmes de travail. La Division de statistique a pris note de ces préoccupations ainsi que des incidences que les recommandations du groupe spécial chargé d'examiner de nouvelles approches de la structure et du fonctionnement de la Commission (voir E/CN.3/1999/23, annexe) pourraient avoir sur la forme finale des renseignements requis pour la présentation intégrée.

3. Le présent rapport vise tout d'abord à traiter des points et des préoccupations susmentionnés. En raison du lien étroit existant entre la présentation intégrée et certaines des recommandations du groupe spécial, on y aborde ensuite certains des aspects opérationnels de la présentation intégrée et des recommandations du groupe spécial.

I. Réponses aux questions soulevées par le Groupe de travail

4. Le Secrétariat entend répondre aux questions soulevées dans le rapport du Groupe de travail dans l'ordre où elles figurent au paragraphe 1 b) ci-dessus :

a) Le Secrétariat estime que la présentation intégrée devrait être assortie d'un document d'accompagnement qui prendrait la forme d'une liste annotée des normes précédemment adoptées. Celle-ci serait établie et tenue à jour par la Division de statistique, qui la placerait sur son site Web, d'où des hyperliens renverraient aux sites où figurent des précisions sur chaque norme;

b) Le Secrétariat est d'avis que la présentation intégrée ne donnera satisfaction que si toutes les organisations participent à sa mise au point. Comme on l'a indiqué plus haut, l'OCE et EUROSTAT ont fait savoir qu'ils ne fourniraient pas de renseignements destinés à la présentation intégrée de l'ONU puisqu'ils en fournissaient déjà pour celle de la CES. Afin de résoudre ce problème, ils ont accepté la proposition de la Commission tendant à faire passer les renseignements les concernant d'une présentation à l'autre;

c) Des hyperliens avec les sites Web d'autres organisations et groupes d'étude seront établis selon les besoins;

d) Il n'est pas envisagé que le texte des normes figure dans la présentation intégrée; des liens seront cependant établis avec les sites où il peut être consulté;

e) Les utilisateurs seront les services nationaux de statistique (qu'ils soient ou non membres de la Commission de statistique), les organisations internationales et, de manière générale, quiconque souhaite se tenir au courant des activités normatives menées à l'échelon international; la question est examinée de façon plus détaillée à la section II ci-après;

f) Le caractère intégré de la présentation envisagée constituerait l'un de ses principaux traits distinctifs. Comme on l'a indiqué à l'alinéa b) ci-dessus, les éléments d'information utilisés proviendraient de différentes régions. Qui plus est, ils ne porteraient que sur les activités d'ordre méthodologique. Les concepteurs ont décidé de se concentrer sur ces activités, du moins dans un premier temps. Les organisations estimaient que la coordination et l'établissement des priorités pour la formulation et la révision des normes statistiques étaient à ce stade plus importants pour la Commission de statistique que la coordination de la collecte des données ou la coopération technique. Elles étaient en outre d'avis qu'il faudrait procéder par paliers. Si la présentation intégrée donnait les résultats escomptés pour le travail méthodologique, la Commission pourrait décider de la développer (l'analyse organique et la programmation permettraient cette expansion). De plus, pour ce qui est aussi bien de la collecte de données que de la coopération technique, une coordination assez poussée s'est déjà instaurée au niveau du Sous-Comité des activités statistiques du CAC. Une autre caractéristique importante réside dans le fait que la présentation intégrée peut être consultée de deux manières sur le Web : en utilisant la classification des programmes statistiques du CAC ou institution par institution. Ces critères de recherche paraissent être comparables à ceux d'autres bases de données;

g) La Division de statistique se chargera de tenir la base de données et les sites Web qui lui seront associés (présentation intégrée et liste annotée des normes précédemment adoptées). Il est envisagé, avec les exceptions indiquées à l'alinéa b) ci-dessus que les organisations introduisent elles-mêmes l'information dans la base de données. S'il y a lieu, la Division demandera aux organisations de lui fournir les données nécessaires. Sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote, la durée totale de la saisie de données pour une entrée méthodologique a été estimée à moins d'une heure. Ainsi, et du fait qu'une organisation ne peut simultanément mener qu'un nombre relativement modeste d'activités d'ordre méthodologique, la charge que constitue l'introduction des données n'est pas jugée excessive. C'est pour cette raison aussi qu'il paraîtrait contre-productif de tenter d'établir des procédures automatiques

pour obtenir l'information disponible sur les sites des organisations;

h) Comme on l'a indiqué aux alinéas a), c) et d) ci-dessus, des hyperliens seront établis avec les sites Web d'autres organisations comme cela a déjà été fait avec la page d'accueil des groupes d'étude sur le site Web de la Division.

5. À ce stade, le contenu de la présentation intégrée demeure celui qui a été présenté au Groupe de travail en février 1998.

II. Observations sur les recommandations du groupe spécial créé par la Commission de statistique

6. Les recommandations que le groupe spécial a formulées dans son rapport à la Commission de statistique (E/CN.3/1999/23, annexe, par. 1) sont les suivantes :

a) Présenter un programme intégré de recherches méthodologiques statistiques;

b) Annualiser les sessions de la Commission de statistique;

c) Confier plus de responsabilités au Bureau de la Commission;

d) Promouvoir la participation des pays aux travaux de la Commission, notamment en mettant en place un «forum électronique mondial» sur l'Internet;

e) Charpenter plus rigoureusement la documentation destinée aux réunions de la Commission en utilisant de façon systématique une présentation standardisée pour tous les éléments du programme;

f) Envisager des modalités permettant de renforcer la participation des principaux utilisateurs de statistiques sur le plan international.

7. Les recommandations ci-dessus sont analysées comme suit, dans l'ordre où elles ont été présentées :

a) Le Secrétariat estime que la présentation intégrée décrite à la section I va dans le sens de la première recommandation du rapport du groupe spécial. L'appendice I à ce rapport donne un exemple de l'expansion de l'approche de base qui a été suivie dans le projet pilote; la présentation intégrée peut facilement être alignée sur celle qui est suggérée dans ledit appendice. Encore qu'une information plus fournie que celle se trouvant dans le projet pilote soit demandée, le

complément n'est pas jugé d'une très grande ampleur et on ne s'attend pas qu'il faille beaucoup plus de temps pour en assurer la saisie. Ainsi qu'il est mentionné au paragraphe 4 ci-dessus, le Secrétariat croit savoir que la présentation intégrée serait complétée par une liste annotée des normes précédemment adoptées. La Commission disposerait donc de cette liste et de la base de données intégrée des activités en cours et prévues au format indiqué à l'appendice I du rapport du groupe spécial. Elle pourrait les utiliser pour établir les priorités et suivre l'élaboration des normes à plus longue échéance qu'elle ne le fait actuellement. Les deux bases de données seront utiles également au Rapporteur dont le groupe spécial a proposé de créer le poste [voir E/CN.3/1999/23, annexe, par. 13 e)];

b) Les mesures à prendre pour donner suite à la demande du Groupe de travail concernant la tenue de sessions annuelles de la Commission de statistique sont décrites dans le rapport du Secrétaire général sur les diverses possibilités concernant les réunions de la Commission de statistique et de son groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination (E/CN.3/1999/24);

c) Le Secrétariat :

i) Note que si la Commission procède comme dans le passé, c'est-à-dire si elle clôt ses travaux en début d'après-midi le dernier jour de la session, son bureau devrait pouvoir se réunir à la fin du même jour. Il serait plus difficile qu'il se réunisse avant la Commission, sauf si celle-ci ouvrait ses sessions un peu plus tard ou s'il se réunissait le vendredi précédant le premier jour de la session. Cette seconde possibilité entraînerait de toute évidence des dépenses supplémentaires et alourdirait la charge de travail des membres du Bureau. Dans un cas comme dans l'autre, le Forum électronique mondial sur les statistiques décrit à l'alinéa d) ci-après aiderait le Bureau et tous ses membres à assurer le suivi des décisions de la Commission;

ii) Souscrit à la composition du Bureau proposée (président, trois vice-présidents et rapporteur), et se félicite en particulier de la latitude qu'aurait le Président d'inviter des participants supplémentaires dont la présence pourrait être nécessaire pour améliorer l'efficacité de la prise de décisions;

d) Le Secrétariat :

i) Estime que les deux sites Web décrits au paragraphe 4 g) ci-dessus pourraient faire partie d'un forum électronique mondial et qu'ils devraient améliorer les relations entre les protagonistes du système international. Ainsi que l'ont mentionné les membres et observa-

teurs de la Commission et du Groupe de travail, l'un des principaux obstacles à l'amélioration de ces relations réside dans l'impression juste ou non que certains protagonistes du système peuvent accéder à l'information plus aisément que d'autres, soit qu'il leur soit plus difficile de se déplacer, soit que les réseaux électroniques leur soient moins accessibles;

ii) Note que même si le financement des déplacements ne pose pas de problème, il devient de plus en plus important que les protagonistes du système international de statistique participent à des réunions virtuelles dans l'intervalle qui sépare les réunions «physiques». Les décisions doivent de plus en plus souvent être prises avant que les décideurs ne puissent se réunir en personne. Il est de plus en plus important aussi que le travail de fond puisse se poursuivre entre les réunions. Le Forum électronique mondial sur les statistiques décrit dans le rapport du groupe spécial (E/CN.3/1999/23, annexe, par. 1 d) et 31 à 33 et appendice III) devrait améliorer la transparence du système statistique mondial. Tant que les pays n'auront pas les mêmes possibilités d'accès à l'Internet, il faudra bien sûr prendre soin de n'exclure personne du fait de cette inégalité. La Division se propose d'appuyer activement le Forum. Elle entend en particulier parrainer prochainement la réunion d'un groupe de cyberexperts. Outre les techniques énumérées dans le rapport du groupe spécial (E/CN.3/1999/23, appendice III, par. 1), certaines comme Lotus Notes (dont divers services nationaux font abondamment usage pour organiser l'information) pourraient être des plus utiles à cette fin;

e) Le Secrétariat continue de se soucier de ce que les documents présentés à la Commission de statistique soient normalisés, comme l'ont de plus en plus clairement montré les sessions récentes de la Commission. Il note que le succès de ces efforts dépend pour beaucoup de la bonne volonté des auteurs;

f) De plus :

i) Pour ce qui est de la participation des utilisateurs du secteur privé, bon nombre d'organisations non gouvernementales (1 300 environ) sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et peuvent donc assister aux sessions de la Commission en qualité d'observateurs. Certaines, l'Institut international de statistique par exemple, peuvent participer aux travaux sur leur demande, alors que d'autres (telles que l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune) peuvent y être invitées par la

Commission. Le Secrétariat a pour usage de faire connaître les dates et l'ordre du jour des sessions de la Commission aux quelques organisations non gouvernementales qui lui paraissent pouvoir être intéressées et apporter une contribution;

ii) D'autres protagonistes du secteur privé mentionnés dans le rapport du groupe spécial, à savoir les sociétés multinationales, bureaux d'études et banques de développement, peuvent être consultés par le Secrétariat et la Commission peut les inviter à assister et participer à ses sessions;

iii) L'action que le Secrétariat cible sur le secteur privé pourrait être renforcée si la Commission le souhaite, au moyen soit de consultations du Secrétariat avec les organisations concernées, soit d'invitations à prendre part aux sessions de la Commission.

III. Questions portées à l'attention de la Commission de statistique

8. Peut-être la Commission voudra-t-elle se prononcer sur les questions suivantes :

a) La méthode consistant à se concentrer sur le travail méthodologique dans la présentation intégrée est-elle appropriée?

b) La Division de statistique devrait-elle consacrer une page Web distincte aux travaux méthodologiques achevés?

c) Convierait-il de modifier le projet de présentation intégrée afin de l'aligner sur l'approche décrite à l'appendice I du rapport du groupe spécial?

d) Y a-t-il lieu que la Division organise une réunion de cyberexperts?

e) Dans quelle mesure convient-il que la Commission de statistique et le Secrétariat sollicitent la participation d'utilisateurs du secteur privé?

Note

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 4 (E/1997/24)*, par. 100 c).